

Comité Dauphiné - Savoie de Bridge District de l'Isère

Dames/4 Honneur

finale de district

saison 2022-2023

Madame

Votre équipe fait partie des 10 formations amenées à disputer la finale de district de la compétition 'Dames/4 Honneur'. Cette épreuve, classée en Catégorie 3⁽¹⁾, se déroulera comme suit :

Convocation: Samedi 10 décembre à 13h15 et dimanche 11 décembre à 9h45

Lieu: Voiron Bridge Club (04 76 65 96 99)

36 rue Dode - 38500 Voiron

Organisation: Poule: 9 matches de 8 donnes sans mi-temps

Horaires: Samedi: 13h30, 14h40, 15h50, 17h (fin vers 18h)

Dimanche: 10h, 11h10, 13h30, 14h40, 15h50

(pause-déjeuner de 1h15, fin avant 17h)

Arbitre: Michel DEGIULI (06 04 46 90 49)

♣ Droits: 36 € par équipe

Finale de Comité: samedi 18 et dimanche 19 février 2023 à Grenoble
Finale de Ligue: samedi 27 et dimanche 28 mai 2023 à Grenoble
Finale nationale: samedi 24 et dimanche 25 juin 2023 à St Cloud.

Vous trouverez ci-joint la liste des équipes participant à ce tour. Par ailleurs, si votre équipe venait à déclarer forfait, je vous serais reconnaissant de me prévenir le plus rapidement possible - ou de prévenir l'arbitre si ce forfait survenait au dernier moment

Conformément au règlement des compétitions, il sera interdit de fumer et d'utiliser des téléphones mobiles dans les salles de compétitions pendant le temps de jeu. En cas d'appel à l'arbitre, celui-ci pourrait être conduit à rendre un jugement défavorable à votre égard si vous n'avez pas de feuille de conventions ou si cette dernière est incomplètement remplie.

Vous souhaitant bonne chance, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lundi 28 novembre 2022

Le Responsable des Compétitions Claude Lemaréchal

1 Catégorie 3 : Tous les systèmes à l'exclusion de ceux classés `Systèmes Hautement Artificiels' et toutes les conventions à l'exclusion de celles classées `Conventions Inhabituelles' sont autorisés.

Liste des équipes convoquées

1. Marie-Renee LOZANO	Mma Maria Panas I OZANO, E6 Mma Paymanda PRI IDENT, E6	240
	Mme. Marie-Renee LOZANO - 56 Mme. Raymonde PRUDENT - 56	240
	Mme. Bernadette LEVERT - 68 Mme. Solange SUZZA - 60 Mme. Jacqueline EVEN - 56	
	Mme. Chantal ROBERT - 38	222
2. Dominique QUINTON	Mme. Dominique QUINTON - 60 Mme. Marie Rose DUROUGE - 56	232
	Mme. Nicole BLONDEAU - 60 Mme. Annie ROUARD - 56 Mme. Danièle FALQUE - 48	
	Mme. Martine ROSSET - 48	
3. Janine GENEVEY	Mme. Janine GENEVEY - 56 Mme. Michèle TOMASINI - 56 Mme. Roberte DIDEY - 56	228
	Mme. Maryse FRANDON - 60 Mme. Marie Lou LE MOINE - 50	
	Mme. Magali DECHAUD - 56	
4. Dominique CLOT	Mme. Dominique CLOT GODARD - 56 Mme. Jacqueline ANESSI - 56	220
GODARD	Mme. Maryse JOUVE - 56 Mme. Agnès DORIER - 50	
	Mme. Martine DEMERSON CHAILLOUX - 52	
5. Marie Christine	Mme. Marie Christine COLOMBET - 56 Mme. Françoise BERTRAND - 48	216
COLOMBET	Mme. Danielle FAURE - 52 Mme. Danièle BERNARD - 48 Mme. Anne GOLDENBERG - 52	
	Mme. Annie N'KAOUA - 56	
6. Elisabeth CHABOUD-	Mme. Elisabeth CHABOUD-MOLLARD - 48 Mme. Régine JAMES - 56	216
MOLLARD	Mme. Fleur LUZET - 48 Mme. Patricia GUEVARA - 56 Mme. Sylvie NICOLLET - 40	
	Mme. Denise MAINARDI - 56	
7. Edita KRIZMAN	Mme. Edita KRIZMAN - 52 Mme. Maryse GAGOU - 56 Mme. Arlette RAT - 56	212
	Mme. Paule ANCEAU - 40 Mme. Gisèle LIPOVETSKY - 48 Mme. Cecilia HALOT - 44	
8. Dominique CHAPUIS	Mme. Dominique CHAPUIS - 44 Mme. Monique NOWAK - 52	196
	Mme. Marie Claude DELASALLE - 40 Mme. Jacqueline TRILLAT - 40	
	Mme. Danièle NUGUES BOURCHAT - 56 Mme. Marie Noelle PERRET - 44	
9. Marie FOULON	Mme. Marie FOULON - 52 Mme. Catherine LANG - 44	188
	Mme. Raymonde ROSA-BRUSIN - 44 Mme. Laure PONCET - 44 Mme. Michèle BASILE - 48	100
10. Catherine BARDO	,	180
		100
10. Catherine BARDO	Mme. Catherine BARDO - 44 Mme. Joelle PEUGEOT - 44 Mme. Christine CAILLAT - 40 Mme. Danielle BUGEY - 44 Mme. Bernadette BRUN - 48 Mme. Noelle HELOIN - 44	180

Remarque: suivant les instructions de la FFB Paris, l'équipe de plus petit IV (Mme Legorgeu) est dispensée de ce tour et directement qualifiée pour la Finale de Comité (18-19 février). La raison en est que tous ses membres disputent le Challenge/2 Promotion du 10 décembre; elle ne pourrait donc en aucune manière participer à ce tour. La forcer à déclarer forfait serait injuste puisqu'elle n'est pas responsable de ce clash.